

DOSSIER

DE

Les Miracles de S^t Benoit par Rubens.

DE

L'ÉTAT

Numéro d'inventaire : 4063

433 I

NUMÉRO D'ORDRE	DATE DE LA PIÈCE	ANALYSE
		classé dans le dossier orange le 24/10/39 Lvb

N^o 5263 des Miracles de St Omer par Poulain —

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 20 avril 1914.

N° 34090.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

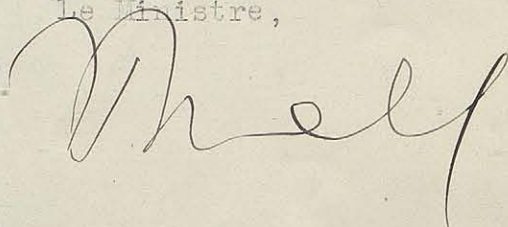
Messieurs,

Les Conventions conclues entre l'Etat et les Princesses de Belgique étant devenues définitives, l'Etat est entré en possession des collections de Sa Majesté le Roi Léopold II.

J'ai pris les dispositions nécessaires pour faire transférer au Musée le tableau de Rubens " Les Miracles de St. Benoît " qui fut exposé en 1910 au Cinquantenaire, lors de l'exposition de l'Art Belge du 17^e siècle. Cette oeuvre, qui représente l'art de Rubens sous un aspect très particulier, s'ajoutera heureusement à la série déjà très riche et variée des oeuvres du Maître dont s'honore le Musée de Bruxelles.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



A la Commission Directrice des musées royaux de Peinture et de Sculpture
à Bruxelles.

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N°.....

ANNEXE

Prière de rappeler, dans la réponse, la date
et le numéro de la présente.

Monsieur le Ministre,

C'est avec une grande joie que nous
avons pris connaissance de votre message du 20 avril der-
nier, nous ^{avisant} ~~donnant avis~~ qu'à la suite des conventions in-
tervenues avec les Princesses de Belgique, l'Etat était
entré en possession des collections de Sa Majesté le Roi
Léopold II et ^{de ce} que vous aviez décidé de faire transporter
au Musée le tableau de Rubens, le Miracle de St. Benoît.
Ainsi ^{comme} ~~que~~ vous le dites, la représentation de Rubens
dans notre galerie nationale, ^{devant ainsi} ~~en est~~ magnifiquement com-
plétée.

Le fait qu'Eugène Delacroix, le grand romantique
français, a rendu hommage à l'illustre maître flamand en
faisant une copie de son tableau, ajoute un hommage

A M. Monsieur Pouillet,

Ministre des Sciences et des Arts,

E / V.

G. Dossier Rubens
Miracles St Benoît

lettre du Ministre
20 avril 1914

LH

Un peu de la force de cette oeuvre inimitable.
de plus à tous ceux que la critique a décernés à celui-ci.
Or, les circonstances font que les deux tableaux, l'original et la copie, se trouvent aujourd'hui, à Bruxelles, en possession de l'Etat.

De même, le gouvernement espagnol possède le tableau original d'Adam et Eve du Titien et la copie qu'en fit Rubens. Les deux oeuvres ont été réunies au musée de Madrid. Et c'est réellement, pour les artistes et les amateurs d'art, une ^{bonne} ~~bonne~~ fortune qui n'est pas commune ^{pour de} ~~pour de~~ pouvoir, en une leçon ^{très} ~~très~~ fertile en haut enseignement, comparer facilement les deux grands artistes, laissant parler leur tempérament en un même sujet et une formule unique, à trois siècles d'intervalle.

Après vous avoir remercié d'avoir une ~~nouvelle~~ fois ^{de plus} témoigné votre constant intérêt au musée national, nous nous permettons, Monsieur le Ministre, de former près de vous le vœu de pouvoir également opposer côte à côte, dans nos galeries, Delacroix à Rubens, comme le Prado oppose Rubens à Titien.

Nulle destination à donner au célèbre tableau français, devenu propriété de l'Etat belge, ne saurait mieux servir les intérêts de l'Art et de l'Histoire. ^{Elle nous} ~~Elle nous~~ ^{viendrait aussi} ~~en même temps qu'elle donnerait~~, grâce à vos soins, un nouveau lustre ^à la collection dont nous sommes fiers

d'assurer le développement, la conservation et la garde.

Veillez agréer, ^{Monsieur} le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Ainsi fait en séance de la Commission directrice, réunie le 27 avril 1914.

LA COMMISSION,

Le Vice-Président,

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,